



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Division du personnel enseignant 1^{er} degré
DPE1

Chefs de division :
DPE1
Jean RAMERY
Jean.ramery@ac-guyane.fr

Gestion Collective :
DPE 1
gestionco.dpe1@ac-guyane.fr

DPE1/JR/VS/n° 364/2022

Route de Baduel
BP6011
97306 Cayenne Cedex

Cayenne, le 25 avril 2022

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Education nationale

à

Mesdames, Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

s/c Madame L'Inspectrice d'académie Directrice
académique adjointe des services de l'Education nationale

s/c Mesdames les Inspectrices de l'Education nationale
adjointes au DAASEN

s/c Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

s/c Mesdames, Messieurs les Directeurs d'établissement
spécialisés

Objet : Accès à la hors classe des personnels enseignants du 1er degré Rentrée scolaire 2022.

Références : - Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22 octobre 2020 (BO spécial n° 9 du 5 novembre 2020)
- Lignes directrices de gestion académiques du 11 février 2021.

La présente circulaire a pour objet de préciser le calendrier de la campagne de promotion par tableau d'avancement et les modalités de constitution des dossiers pour l'accès à la hors classe des professeurs des écoles, au titre de l'année 2022.

I. PROCEDURE DE CONSTITUTION DES DOSSIERS

L'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale issue du troisième rendez-vous de carrière.

Pour les agents n'ayant pas eu le troisième rendez-vous de carrière, une appréciation est portée par l'IA-DAASEN sur la valeur professionnelle qui s'exprime principalement par l'expérience et l'investissement professionnels, appréciés sur la durée de la carrière.

L'appréciation se fonde notamment sur le CV I-prof de l'agent et sur les avis du supérieur hiérarchique.

Les personnels dont aucune appréciation de leur valeur professionnelle n'a été portée peuvent compléter et enrichir leur CV sur I-prof.

Tous les agents promouvables seront informés, individuellement, par l'administration via la messagerie électronique I-Prof le 2 mai 2022.

En cas d'informations erronées, il appartient à l'enseignant de les signaler au gestionnaire académique dans les délais utiles afin qu'elles soient corrigées.

II. CALENDRIER

Ouverture de la campagne	9 mai 2022
Fermeture de la campagne	14 mai 2022
Saisie avis IEN	17 mai au 27 mai 2022
Consultation des avis par les promouvables	31 mai 2022

Le Recteur

Pour le recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines



Nicole ROCHUR